LE CRISTAL

AVENUE AURÉLIENNE - SAINT RAPHAËL

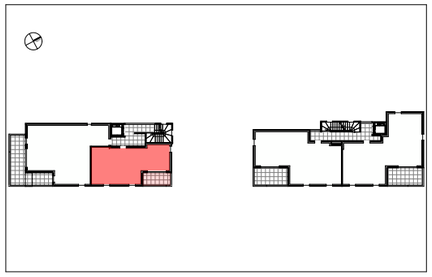

Appartement de 2 pièces +
n°B21 au 2ème ÉTAGE

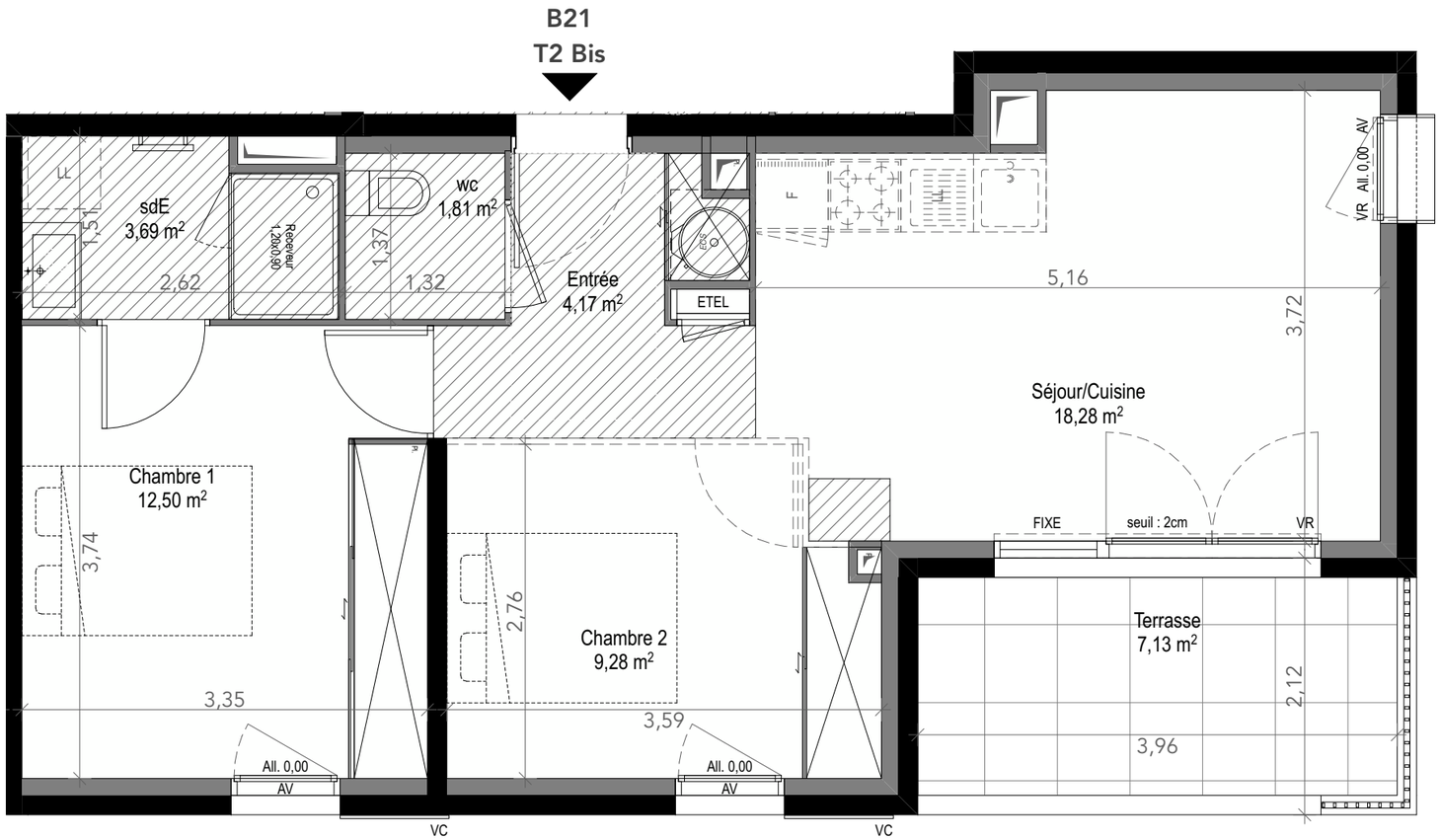

ENTRÉE	4,17	m²
SÉJOUR / CUISINE	18,28	m²
CHAMBRE 1	12,50	m²
CHAMBRE 2	9,28	m²
SALLE D'EAU	3,69	m²
WC	1,81	m²
SURFACE TOTALE	**49,73**	**m²**
TERRASSE	7,13	m²
SURFACE PRIVATIVE TOTALE	**56,86**	**m²**

NORD

LEGENDE

LL	LAVE-LINGE		SOFFITE
LV	LAVE-VAISSELLE		RETOMBEE DE POUTRE
CUI	BLOC CUISSON		MASQUETTE
F	REFRIGERATEUR		SECHE-SERVIETTES
AV	ALLEGE VITREE		PARE DOUCHE
GC	GARDE-CORPS	ETEL	ESPACE TECH. ELEC.DU LOGEMENT
VR	VOLET ROULANT		

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m

RÉVERSIBILITÉ PMR : Afin de garantir que l'appartement respecte les normes en vigueur (le décret n°2015-1770 et l'arrêté du 24 décembre 2015) dans le cadre d'une réversibilité, il est impératif de se référer au plan de vente initial de l'appartement mentionné ci-dessus (cf. plans de vente de l'opération datés du 20/01/2026, indice 5).

arev PROMOTION

DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE APPORTÉES A CE PLAN EN FONCTION DES NÉCÉSSITÉS TECHNIQUES OU RÈGLEMENTAIRES DE LA RÉALISATION, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT. LES SURFACES, LES HAUTEURS SOUS PLAFOND AINSI QUE LES HAUTEURS DE SEUILS OU D'ALLÈGES INDIQUÉES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBÉES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, TRAPPES DE VISITES, AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES, DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUS FIGURÉS OU LE SONT À TITRE INDICATIF. LES EMPLACEMENTS DÉVOLUS AU MOBILIER ET AUX ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS ET À CEUX LIÉS AU LAVAGE DU LINGE SONT REPRÉSENTÉS EN CORRESPONDANCE AVEC LES DIFFÉRENTS RACCORDEMENTS NÉCESSAIRES EN ÉLECTRICITÉ ET EN EAU ; AUCUN DE CES ÉLÉMENTS N'EST FOURNI.

Ech. 1:50	0 0,5 1m	Date 20/01/2026	Indice : 6